
Charte de partenariat Équinoxe - Trans Aide 2009-2010

“L'égalité des droits est encore à conquérir”

Les Principes de Jogjakarta



26 janvier 2009 • Nancy

1 - Parties concernées

• Association Trans Aide Association loi 1901 BP 43670 - 54097 Nancy cedex

Association nationale transgenre, Trans Aide milite depuis quatre ans pour la défense des droits des personnes trans-identitaires et apporte son aide aux personnes concernées.

Descriptif

Fondée en décembre 2004, tout d'abord en Lorraine, l'association s'est construite autour d'une idée centrale : la liberté de choix de son genre – en dehors de toute contrainte médicale, sociale ou juridique. En mettant en place une analyse novatrice puis en assurant sur toute la Lorraine l'aide aux personnes Trans à l'occasion d'un repas convivial mensuel, il a été possible de mieux défendre les droits des personnes trans-identitaires et de lutter plus efficacement contre les discriminations qu'elles subissent quotidiennement.

La création et le développement constant du site Internet de Trans Aide a rapidement montré qu'il existait une forte attente des personnes trans-identitaires pour obtenir des informations fiables et cohérentes sur la question du genre et sur les droits à faire valoir.

Au cours des années 2006 et 2007, deux groupes régionaux ont été mis en place, l'un sur la région de Toulouse et l'autre en région parisienne, sous la même forme que celui qui avait été initialement créé en Lorraine. Face à la nécessité de rationaliser et d'améliorer son fonctionnement, et pour construire un meilleur rapport de force face à l'État français et institutions, l'association a ensuite mis en place une structure nationale.

Les multiples prises de contacts avec des élus, des responsables associatifs, des administrations, des milieux du travail montrent plus une méconnaissance de la situation des personnes transgenres qu'une volonté de nuire. Seul l'État, ses organismes de gestion empêchent toute avancée significative pour l'obtention de l'égalité des droits des personnes trans-identitaires. Très tôt, il est devenu évident pour Trans Aide que les revendications d'égalité des personnes transgenres contribuaient aussi à promouvoir l'égalité pour l'ensemble des gays, des lesbiennes, des bisexuels sans oublier les intersexués. La politique de Trans Aide est ainsi de lutter avec l'ensemble des organisations représentant la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre, que ce soit au niveau régional ou au niveau national.

Actuellement, forte de ses trois groupes régionaux (Lorraine, Paris/RP, Toulouse/Midi-Pyrénées) et d'une antenne sur Lille, de son implication dans des organes LGBT régionaux – comme le Collectif de la Marche des Fiertés de Lorraine – et nationaux — l'association est membre de la Fédération Française des centres LGBT – , Trans Aide représente une force militante qui considère que son combat pour l'égalité des droits des personnes transgenres doit se mener en solidarité avec les autres acteurs du mouvement LGBT, sur la base de valeurs communes.

• Association Équinoxe Association loi 1901 66, rue Stanislas - 54000 Nancy

Créée en janvier 2008, Équinoxe Nancy Lorraine est une association LGBT (Lesbienne Gay Bi Transgenre) qui s'occupe avant tout de défendre les personnes LGBT contre toutes les formes de discrimination, militant ainsi en faveur de l'égalité pour toutes et tous.

Impliquée dans la lutte contre le SIDA et les IST, elle combat aussi l'homophobie, la lesbophobie, la biphobie, et la transphobie, notamment responsables de la sur-suicidalité des jeunes LGBT.

Son conseil d'administration se veut représentatif de ces populations. Les 7 responsables en place sont issus des 4 composantes LGBT, rompant avec la traditionnelle hégémonie homosexuelle masculine dans les associations généralistes.

Forte de nombreux adhérents issus de toutes origines et de toutes sensibilités, et d'une équipe dirigeante soudée et complémentaire, Équinoxe est d'ores et déjà intégrée au tissu associatif régional (Collectif LGBT Lorraine) et national (Fédération Française des Centres LGBT), dans lequel elle apporte toutes ses compétences militantes pour mener les citoyens de ce pays à la plus stricte égalité.

Cette association a pour but :

- d'obtenir l'égalité des droits dans tous les domaines, en particulier le mariage, l'adoption, la PMA (Procréation Médicalement Assistée) et le changement d'identité ;
- de favoriser l'épanouissement des personnes homosexuelles, bisexuelles et transgenres, principalement à Nancy et dans l'Est de la France ;
- d'améliorer la condition des personnes homosexuelles, bisexuelles et transgenres ;
- de lutter contre toute forme de discrimination et d'exclusion ;
- de lutter contre le SIDA et les autres Infections Sexuellement Transmissibles par l'information et la prévention ;
- de développer des actions spécifiques orientées vers les jeunes, y compris les mineurs, en particulier pour lutter contre l'homophobie, la lesbophobie, la biphobie et la transphobie, causes majeures de la dépression et de la sur-suicidalité des jeunes.

Équinoxe apporte soutien et assistance aux personnes LGBT victimes de difficultés ou de discriminations à ce seul motif. Dans ce dessein, l'association usera de tous les moyens mis à sa disposition par les législations française et européenne et, s'il y a lieu, se portera partie civile.

2 - Objet de la charte de partenariat

- **Article 2-1** : Définir les modalités d'une action associative commune dans le respect des intérêts et des actions spécifiques de chacune des associations signataires.
- **Article 2-2** : Établir la charte des valeurs en définissant son contenu et ses objectifs que chaque association doit porter en toutes circonstances.
- **Article 2-3** : Préciser les modalités de modification éventuelle de la charte et les conditions de la reconduction du partenariat.

3 - Charte : principes fondamentaux

- **Article 3-1** : La charte de partenariat repose sur un fondement essentiel : l'égalité de chacun et de chacune dans sa diversité, quels que soit son sexe, son orientation sexuelle, son identité de genre.
- **Article 3-2** : Ces valeurs d'égalité et de respect prennent corps dans un texte international de référence que les associations signataires revendiquent comme leur : "Les Principes de Jogjakarta".
Ce texte est la base éthique de cette charte de partenariat.

Description :

Les Principes de Jogjakarta sont une série de principes sur l'application du droit international des droits de l'homme en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Les Principes affirment lier les normes juridiques internationales auxquelles les États doivent se conformer. Ils promettent un futur différent, où tous les êtres humains, nés libres et égaux en dignité et en droits, pourront jouir de ce précieux droit à la vie. Les Principes ont été développés et adoptés à l'unanimité par un groupe d'experts reconnus des droits humains, de diverses régions et origines, y compris des juges, des universitaires, un ancien Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, des Procédures spéciales des Nations Unies, des membres des Organes de Traités, des organisations non gouvernementales et d'autres.

Un événement clef dans le développement des Principes a été le séminaire international réunissant ces experts à l'Université Gadjah Mada de Jogjakarta, en Indonésie, du 6 au 9 novembre 2006. Cette réunion a permis de clarifier la nature, l'envergure et les modalités d'application des obligations qui incombent aux États en matière de droits humains liés à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre dans le contexte des traités et des droits humains actuels.

Les Principes de Jogjakarta abordent un large éventail de critères en matière de droits humains et leur application aux questions liées à l'orientation sexuelle

et à l'identité de genre.

Celles-ci comprennent les exécutions extrajudiciaires, la violence et la torture, l'accès à la justice, le droit à la vie privée, la non-discrimination, les droits à la liberté d'expression et d'association, l'emploi, la santé, l'éducation, l'immigration et les questions liées aux réfugiés, la participation à la vie publique et une variété d'autres droits démocratiques.

- **Article 3-3** : Texte intégral "Les principes de Jogjakarta" - Voir Annexe
- **Article 3-4** : Les deux associations se reconnaissent dans les actions de prévention ayant pour objet la lutte contre les IST dans le respect de la vie privée et envers toute la population quels que soient le sexe, l'identité de genre et l'orientation sexuelle.

4 - Exposé des motifs

Au vu de la tendance sociétale mettant en lumière la fragilité des faibles acquis que la communauté LGBT a réussi à obtenir, il est plus que nécessaire de :

- réaffirmer nos valeurs d'égalité au sein d'un corps social caractérisé par sa diversité ;
- mettre en avant notre combativité pour exiger nos droits, "Un juste droit ne se mendie pas, il se conquiert !".

Que ce soit à travers les propos sur la prétendue supériorité hétérosexuelle d'un député apparenté UMP, de la décision de la Cour de Cassation mettant à mal les notions de lutte contre les discriminations ou bien encore les derniers propos du Pape, sans compter les nombreux pays où l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont des crimes punis par la peine de mort, rien n'est définitivement acquis et beaucoup reste à faire.

Notre lutte continue donc sans faiblir.

Les associations Équinoxe et Trans Aide ont la même vision, non seulement des valeurs d'égalité et de liberté, mais aussi de la manière d'effectuer un travail militant efficace et porteur.

Cette façon de travailler et ce renouveau militant ont été expérimentés pendant toute l'année 2008, que ce soit lors d'actions d'information du public (contre le projet du fichier de police Edvige par exemple), lors d'une campagne ciblée sur un sujet spécifique avec débat avec des responsables commerciaux et de diffusion (la campagne menée à l'encontre du chanteur homophobe Capleton se produisant sur une scène nancéienne), ou bien la participation à la journée d'information "Besoin d'air" organisée en direction des adolescents par la municipalité de Neuves-Maisons, ou enfin la mise en place d'un stand d'information lors de la journée de lutte contre le SIDA du 1^{er} décembre.

La mise en commun des forces militantes sur ces actions ponctuelles ont permis de bâtir des synergies efficaces, par la complémentarité des moyens humains et matériels de chacune des deux associations.

Il est maintenant nécessaire de préciser les liens entre nos associations, afin d'avoir une meilleure lisibilité du partage de ces nouvelles valeurs d'égalité, décrites dans le texte des "Principes de Jogjakarta".

Partage des mêmes valeurs humaines et souci d'égalité des droits, même vision des actions militantes, volonté

d'efficacité, et mise en commun des compétences de chacun et de chacune sont donc les axes forts sur lesquels se fonde ce partenariat.

5 - Modalités : droits et obligations des signataires

- **Article 5-1** : Chaque association signataire reste totalement indépendante au niveau de ses objectifs dans le respect de la charte.
- **Article 5-2** : Chaque association garde son financement propre et reste seule responsable de sa trésorerie.
- **Article 5-3** : Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 de la CNIL, il est mis en place un partage des informations uniquement réservée à un usage militant. L'usage et le transfert des données des adhérents de chacune des associations sont strictement prohibés.
- **Article 5-4** : Des réunions communes entre les Conseils d'Administration des deux associations se tiendront régulièrement, au moins deux fois par an et à chaque mise en place d'une action commune. Ces réunions ont pour but de resserrer les liens associatifs tout en assurant une réflexion ouverte sur les stratégies, les méthodes et les moyens.
- **Article 5-5** : La fonction de porte-parole de chaque association reste à la charge desdites associations, en toute indépendance. En revanche, lors d'une action commune et après accord de chacune des parties, l'une ou l'autre des associations partenaires peut communiquer au titre du partenariat encadrant cette action.
- **Article 5-6** : Ce partenariat doit permettre la mise en place d'actions communes en respectant les valeurs qui y figurent. Toute décision prise doit être validée par les bureaux de chaque association.
- **Article 5-7** : Chaque association pourra, au titre de

Pour Équinoxe Nancy Lorraine
Association LGBT

Patrick Roberstein
Président

Date et signature précédée de la mention "lu et approuvé"

ce partenariat, diffuser des documents de l'association partenaire.

6-Perspectives

- **Article 6-1** : La durée du partenariat est d'un an. La reconduction se fera par tacite reconduction à son échéance. En 2010, année suivant la mise en place, cette reconduction fera l'objet d'un vote des Conseil d'Administration des deux associations.
- **Article 6-2** : Un bilan annuel des actions menées et du fonctionnement du partenariat sera présenté à chaque association. Les associations se réservent évidemment la possibilité d'amender le fonctionnement du partenariat.
- **Article 6-3** : La reconduction du partenariat se fera par la signature d'un document simplifié engageant les associations pour une nouvelle année selon les termes du document initial. Pourront y figurer les modificatifs au document initial voté par les Conseils d'Administration.
- **Article 6-4** : Initialement signée par deux associations, Équinoxe et Trans Aide, cette charte est susceptible d'être signée par d'autres associations qui se reconnaîtraient dans ses valeurs et ses orientations pour l'égalité des droits pour tous et toutes.
- **Article 6-5** : Cette formalisation d'une orientation associative reposant sur les valeurs d'égalité et de respect de la diversité peut faire l'objet d'une déclinaison pour toutes les structures qui se reconnaissent dans le contenu de cette charte. En effet, ces valeurs ont pour vocation d'être portées et diffusées dans l'ensemble de la société. Toute institution ou entreprise désirant promouvoir ces valeurs et les respectant peut signer la charte définie par "Les Principes de Jogjakarta" incluse dans ce partenariat.

Pour Trans Aide
Association Nationale Transgenre

Stéphanie Nicot
Présidente

Date et signature précédée de la mention "lu et approuvé"